

Appel à candidatures d'experts issus de la recherche, du développement, de la formation et de l'innovation pour la constitution du Comité Scientifique, Technique et d'Innovation du Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les sols (RNEST)

Le réseau

Enjeux et genèse du réseau

Les enjeux liés à la gestion des sols concernent notamment la sécurité alimentaire, le développement d'une bio-économie durable, la limitation de l'artificialisation des sols, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la santé, de la biodiversité et des autres services écosystémiques liés aux sols (épuration des eaux, fournitures de matériaux, etc.).

En 2015, les rapports [du CESE](#) et [du CGAAER-CGEDD](#) sur les sols ont souligné le caractère dispersé de l'expertise et des initiatives scientifiques et techniques autour des sols en France. Pour répondre à ces enjeux et à ces verrous, le plan « [Agriculture-Innovation 2025](#) » a préconisé la mise en place d'un réseau national de coordination de l'expertise scientifique et technique sur les sols (RNEST), lancé officiellement le 7 décembre 2016.

Les objectifs du RNEST

Le réseau RNEST ambitionne de fédérer les acteurs français de la recherche et de l'innovation travaillant sur tous les sols (forestiers, agricoles, urbains, jachères industrielles, etc.), autant pour la production de connaissances scientifiques et d'applications technologiques et techniques que dans les processus de valorisation et de transfert (GIS, RMT, projets collectifs et collaboratifs, etc.). Il interagira par ailleurs avec les réseaux internationaux déjà existants (dont le [Global Soil Partnership](#)/[European Soil Partnership](#) et l'initiative [4 pour 1000](#)).

Qui constitue ce réseau ?

Le réseau RNEST c'est :

- Un comité de pilotage qui réunit des représentants de **différents ministères** (MAA – de l'Agriculture et Alimentation, MESRI – de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, MTES – de la Transition Écologique et Solidaire), du **monde agricole** (ACTA – les instituts techniques agricoles, APCA – les Chambres d'Agriculture), des **instituts de recherche et d'agences nationales** (ADEME – environnement et maîtrise de l'énergie, All'Envi – groupe de travail Agroécologie et Sol, INRA – agriculture, alimentation, environnement, ANR – agence nationale de la recherche) et de l'Association Française d'Étude des Sols (AFES),
- Une cellule d'animation, qui coordonne la mise en œuvre des actions,
- Une agora, place d'échange entre les acteurs intéressés par les enjeux liés à la gestion des sols,
- Un conseil scientifique, technique et d'innovation (CSTI), dont les missions sont détaillées ci-après.

Pour constituer ce CSTI, les Ministères porteurs du réseau RNEST lancent un appel à candidatures d'experts issus de la recherche, du développement, de la formation et de l'innovation. Ce comité réunira une vingtaine d'experts reconnus pour leurs travaux ou leur engagement sur tous les aspects relatifs à la gestion durable des sols.

Le CSTI

Missions du CSTI

Ce comité sera chargé de jouer un rôle d'interface en réunissant porteurs de projets de recherche et acteurs exerçant sur les sols (c'est à dire la société civile et tous les professionnels intervenant dans les domaines des sols : associations, bureaux d'étude, enseignants, etc.). Il assurera une fonction de médiation entre recherche, expertise, valorisation, transfert, diffusion, et innovation.

- Volet **RECHERCHE ET INNOVATION** : le CSTI établira une feuille de route exprimant des besoins de recherche et d'innovation sur les sols (synthèse des prospectives existantes, du groupe de travail sur les sols d'AllEnvi, consultations d'acteurs, etc.). Il pourra jouer un rôle d'interface avec les Conseils Scientifiques des appels à projets existants. En pratique, le CSTI émettra des recommandations et propositions pour les bailleurs finançant des projets de recherche sur les sols (ADEME, ANR, et CASDAR au niveau national, commission européenne ...).
- Volet **POLITIQUES PUBLIQUES** : Le CSTI aura un rôle de veille et sera amené à émettre des recommandations sur les politiques publiques en lien avec les sols, notamment sur la partie connaissances et innovations. Il pourra par exemple apporter des éclairages scientifiques et techniques sur un projet de stratégie nationale pour une bonne gestion des sols, le volet national de l'initiative 4 pour 1000, la loi biodiversité, ainsi que la mise en place d'autres mesures de gestion des sols répondant aux enjeux territoriaux (MAEC, PCAET, SCoT, PLU, SDAGE, SAGE, etc.).
- Volet **TRANSFERT, VALORISATION et DIFFUSION** : Le CSTI jouera le rôle de facilitateur du dialogue entre porteurs d'enjeux et acteurs de la recherche/innovation. Il sera force de proposition pour les activités de valorisation de résultats de la recherche, en particulier auprès des acteurs économiques, des gestionnaires des sols et du grand public. Il appuiera l'identification d'acteurs à mobiliser pour ces activités de valorisation. Le rôle du CSTI sera également de faire remonter les besoins et les innovations en provenance des acteurs techniques et économiques de l'innovation aux acteurs de la recherche et des politiques publiques.

Le CSTI aura une capacité d'auto-saisine sur toute question relevant du périmètre du RNEST.

Modalités de fonctionnement

Ce comité réunira une **vingtaine** d'experts reconnus pour leurs travaux ou leur engagement sur tous les aspects relatifs à la gestion durable des sols. **Les membres seront nommés pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.**

Il se réunira deux à trois fois par an. Les membres du comité participeront également aux actions



de valorisation (colloques, etc.). Leurs **frais** de transport et d'hébergement **pourront être pris en charge** par RNEST (sur demande).

Sélection des candidats

Le Comité de Pilotage du réseau RNEST examinera les candidatures au regard notamment des compétences des candidats et de l'analyse de leurs liens d'intérêts, en veillant à un équilibre entre les différentes sensibilités et compétences. Les membres du comité seront nommés *intuitu personae*, et il pourra leur être demandé de remplir une déclaration publique d'intérêts pour valider leur nomination.

La sélection des membres du CSTI interviendra début 2018, en vue d'une première réunion au 1^{er} trimestre 2018.

Modalités pour candidater

Envoyer un dossier de candidature **avant le 11 décembre 2017** par courriel à ana.cassigneul@acta.asso.fr – L'objet du courriel mentionnera [RNEST CSTI], et l'envoi ne devra pas excéder 2,5 Mo.

Le dossier sera constitué :

- D'une **lettre d'intention** expliquant les motivations à s'investir au sein du CSTI d'RNEST (1 à 2 pages)
- D'un **CV** détaillant formations, expériences dans la profession et éventuellement en dehors, mais en rapport avec les sols. Ce CV inclura une liste des productions en rapport avec le sujet (ouvrages, rapports d'études, publications scientifiques ou techniques, publications de transfert, outils d'aide à la décision, base de données, outil d'animation, etc.).

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions par mail à ana.cassigneul@acta.asso.fr, en mentionnant [RNEST CSTI] dans l'objet du mail.